

Station de la Tremblade

La Tremblade le, 22 Mars 1988

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41Monsieur le Préfet
Commissaire de la République
du Département de la Charente Maritime
17 000 LA ROCHELLE

Réf. 157/88 C.S.R.U.

OBJET : Projet d'aménagement d'un golf sur la commune de
ST PIERRE D'OLÉRON.

Par courrier du 16 Février 1988 vous nous avez saisi d'une demande d'avis concernant les dangers pour l'aquaculture que pourrait présenter l'aménagement d'un terrain de golf au lieu-dit Bellevue sur l'Ile d'Oléron.

Il faut tout d'abord savoir que de nombreux projets semblables voient le jour tout au long du littoral français sans qu'il y ait toujours conscience des implications possibles sur les cultures marines.

En effet un terrain de golf peut être considéré comme une culture intensive, utilisant beaucoup d'eau douce ainsi que de nombreux produits phytosanitaires dont beaucoup ne sont pas sans danger pour la vie aquatique.

Il s'agit notamment :

d'herbicides :

- Bromoxynil (dose létale 50 pour le rat : 250 mg/Kg)
dangereux pour les poissons.
- Ioxynil (DL 50 : 110 mg/Kg)
dangereux pour les poissons.
- 2-4 MCPA (DL 50 : 700 mg/Kg)
dangereux pour les poissons sous forme d'ester.
- 2-4 D (DL 50 : 700 mg/Kg)
dangereux pour les poissons sous forme d'ester.
- Paraquat (DL 50 : 175 mg/Kg)
modérément dangereux mais irritant, très soluble dans l'eau.
- Renofluid (Glyphosate) (DL 50 : 490 mg/Kg)
peu soluble, peu dangereux.
- Dicamba : souvent utilisé en association avec les précédents. Très soluble dans l'eau, peu dangereux.
.../...

- Mécoprop (ou MCPP) (DL 50 : 930 mg/Kg)
peu dangereux.
- Siduron (DL 50 : 7 500 mg/Kg)
peu dangereux, insolubles dans l'eau.

de fongicides :

Le principal ennemi du gazon est la maladie du "fil rouge", occasionnée par un champignon (Corticium fuciforme).

- Fusatox : mélange de trois substances
 - * anilazine (DL 50 2 170 mg/Kg) peu dangereux insoluble dans l'eau.
 - * Chlorothalonil : insoluble dans l'eau; dangereux pour les poissons.
 - * Benomyl (DL 50 > 10 000 mg/Kg) peu dangereux, insoluble dans l'eau.
- Rovral (Iprodione) : (DL 50 : 3 500 mg/Kg) peu dangereux, rapidement métabolisé : Efficace contre le Corticium.

d'insecticides :

- Curater (ou Carbofuran) : (DL 50 : 8-14 mg/Kg) Très dangereux notamment pour gibier et poissons. Persistance : 50 jours peu soluble dans l'eau.
- Méthyl Bladan (Parathion méthyl) (DL 50 : 14 mg/Kg) très dangereux notamment pour le gibier et les poissons. Très peu soluble dans l'eau. Peu persistant (quelques jours).
- Pirimor (pyrimicarbe) : (DL 50 : 147 mg/Kg) modérément dangereux, insoluble dans l'eau. Epargne les insectes prédateurs.

de molluscicides :

- Mercaptodimétur : (DL 50 rat : 100 mg/Kg) Modérément dangereux mais dangereux pour les poissons. Insoluble dans l'eau peu mobile (granulés).

Les renseignements qui précèdent ont été collectés par enquête téléphonique auprès de différents terrains de golf du Sud Ouest, auprès du laboratoire INRA de St Laurent de la Prée, et dans l'index phytosanitaire. Cette liste n'est pas exhaustive et dans l'état actuel des recherches, nous n'avons que peu d'informations sur l'écotoxicité de ces produits vis à vis des mollusques filtreurs. Une recherche documentaire est d'ailleurs en cours.

Nous préconisons donc les mesures suivantes (communiquées d'ailleurs aux responsables du projet).

I - Utilisation de l'eau :

- L'irrigation au moyen d'eaux usées ne peut se concevoir que si elle a été épurée sérieusement au préalable (station d'épuration au lagunage efficaces).

- recueil des eaux de drainage et de ruissellement dans des bassins, retenues, etc... pouvant servir d'obstacles d'eau sur le parcours ainsi que de réserve pour irriguer en période sèche et dans laquelle les eaux peuvent se décanter d'une partie des produits phytosanitaires qu'elles ont drainé (lipo-solubles en surfaces, particulaires au fond). Le développement d'une végétation aquatique contrôlée pourrait même permettre une certaine épuration des produits en solution.

- évacuation ultérieure de ces eaux (si nécessaire) vers le chenal de l'Ilette, uniquement par surverse, après passage dans un système en col de cygne (pour éviter d'évacuer des produits huileux en surface).

II - Utilisation des produits phytosanitaires :

- N'autoriser que les produits notoirement sans danger (ou à la rigueur peu dangereux) pour la faune aquatique.

Par exemple (et par ordre de danger croissant) :

- Herbicides : Glyphosate
Dicamba
Mecoprop
Siduron
2-4 MCPA et 2-4 D uniquement sous forme amine
- Fongicides : Rovral
- Insecticides : A proscrire sauf Pyrimicarbe.

III - Respect des recommandations ci-dessus :

- Tout produit non répertorié ci-dessus devra faire avant emploi l'objet d'une demande d'information auprès des laboratoires de l'INRA ou de l'IFREMER.

- Les conchyliculteurs devront être représentés dans l'organisme de gestion du terrain de golf (ceci est très important). Etant les premiers intéressés, ils auront la vigilance nécessaire pour éviter les dérapages.

Le Chef de District C.S.R.U. de
Marennes Oléron.
D. MASSON

Copies : Dossier
Chrono

Mr l'Administrateur des Affaires Maritimes
Mr le Chef de Laboratoire CSRU de Charente Maritime.